

DELIBERATION N° 89/04-18 - REFECTION DES COURTS DE TENNIS DU PLATEAU

*Monsieur LACHAISE, Adjoint, indique à l'Assemblée que le mauvais état des courts de tennis du Plateau nécessite rapidement des travaux de réfection.*

*Suivant devis des établissements MASSE à VERDUN, ces travaux, comprenant la réfection des courts avec démoussage du mur d'entraînement, assortis d'une garantie de 2 ans, s'élèveraient à 169 016, 86 F T.T.C.*

*Il y a lieu de prévoir également la pose d'enrobé sur les allées d'accès aux courts, soit une surface de 180 m<sup>2</sup>. Le devis établi par les établissements VIAFRANCE s'élève à 24 550, 20 F T.T.C.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

*donne son accord pour ces travaux d'entretien d'un montant global de 193 567, 06 F T.T.C. et sur une participation financière du Ludres Tennis-Club de 116 140 F*